

H Rendement 32 - Code ISIN FR0013246576

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de Natixis S.A et de Natixis Structured Issuance.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Rendement 32
Emetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Forme juridique	Titre de créance
Code ISIN	FR0013246576
Garant de la formule	Natixis S.A.
Montant Nominal de l'émission	30.000.000 EUR
Devise	EUR
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1.000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1.000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (code Bloomberg: ISX70D5 index). Il est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX, indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.
Prix d'Emission	100 % de la valeur nominale au 02/05/2017
Période de souscription	Du 02/05/2017 au 29/06/2017
Date d'Emission	02 mai 2017
Date de constatation initiale	30 juin 2017
Dates de constatation annuelle	2 juillet 2018; 1 juillet 2019; 30 juin 2020; 30 juin 2021; 30 juin 2022; 30 juin 2023; 1 juillet 2024; 30 juin 2025; 30 juin 2026.
Dates de remboursement automatique anticipé	9 juillet 2018; 8 juillet 2019; 7 juillet 2020; 7 juillet 2021; 7 juillet 2022; 7 juillet 2023; 8 juillet 2024; 7 juillet 2025; 7 juillet 2026.
Date de constatation finale	30 juin 2027
Date d'échéance	07 juillet 2027
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	Le Prospectus d'Admission relatif à l'émission des Instruments Financiers est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) pour les besoins de son admission à la cotation et de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com).

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Rendement 32 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 07/07/2027.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le 30 juin 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ANNUEL - ANNÉES 1 À 9

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est supérieur ou égal à 105 % de son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé :

CAPITAL INVESTI + 10 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale moins les frais liés au cadre d'investissement

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Rendement 32 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 10 ans.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE - ANNÉE 10

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis) par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Rendement 32 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2027 :

▪ Scénario favorable

Si le niveau final de l'Indice est en hausse de 5 % ou plus par rapport au niveau initial :

Capital investi + 10 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 100% moins les frais liés au cadre d'investissement

▪ Scénario intermédiaire

Si le niveau final de l'Indice est compris entre une baisse de 40 % et une hausse de 5 % (non inclus) par rapport à son niveau initial :

Capital investi

Remboursement du capital à l'échéance diminué des frais liés au cadre d'investissement

Blocage du capital pendant 10 ans sans rémunération

▪ Scénario défavorable

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial :

Capital investi x valeur finale de l'indice ⁽³⁾

PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 40 %), augmentée des frais liés au cadre d'investissement

Le produit se comporte comme un placement actions classique

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.

(2) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements et versements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 %, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 30 juin 2017).

Profil de risque et de rendement

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de Risques" du Prospectus. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital - En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

Risque de crédit - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

Risque sur le montant de remboursement - Ce montant dépend de la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).

Risque sur le prix de marché - La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

Garantie ou protection équivalente

H Rendement 32 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de la commission, incluse dans le prix d'achat, pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement H Rendement 32 - Code ISIN FR0013246576, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant des Titres effectivement distribués.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de H Rendement 32 est de 10 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9, si la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit H Rendement 32) puis en soustrayant 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 32 présente un risque de perte en capital en cours de vie, en cas de sortie anticipée (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 30 juin 2017) :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 32 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).